



Le bulletin d'information de la fédération nationale et des APEDYS



Retour sur notre Assemblée Générale 16 et 17 mars 2024

par Sylvie PLAMONT - APEDYS Hauts-de-France

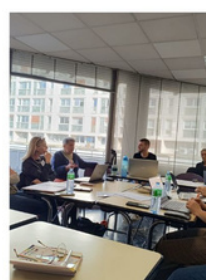
Un programme dense pour ces 2 journées à Grenoble à l'initiative de notre Présidente, Agnès Vetroff, et de son équipe d'APEDYS Isère que nous remercions pour leur accueil et la parfaite organisation de cette rencontre.

Un temps annuel de retrouvailles et d'échanges qui nous permet de partager les différentes actions et initiatives de nos APEDYS régionales et départementales, de pointer nos avancées et d'acter nos projets et points d'attention.



DANS CE NUMÉRO

- Notre Assemblée Générale - p. 1 et 2
- Les conférences du 16 mars 2024 - p. 3 à 5
- Les recours p. 6 à 8
- Témoignages p. 9 et 10



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONFÉRENCES



ACCUEIL



CONVIVIALITÉ

NOS PRIORITÉS

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive, mais résulte du travail mené en Assemblée Générale. Ce sont autant de problématiques sur lesquelles nous vous informerons de nos démarches dans nos prochains journaux.



Une vigilance quant aux référentiels nationaux pour les MDPH, que nous consulterons et pour lesquels nous demandons une application commune sur tout le territoire.



Le passage des PIAL (Pôles inclusifs d'Accompagnement Localisés) aux PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité).



Le retour du redoublement à la demande des enseignants, sans avis de l'Inspecteur d'Académie. Nous exprimerons et communiquerons notre position concernant le redoublement pour les enfants porteurs d'un trouble du neuro développement.



Les groupes de niveaux.



L'augmentation croissante du nombre de jeunes en refus scolaire anxieux.



CHRISTOPHER BOYD MOI DYSLEXIQUE



Cet auteur a présenté son parcours de jeune dys à partir d'un super diaporama en dessins bien sûr !



Il a évoqué ses difficultés pour s'habiller, se repérer dans le temps (jour, semaine, mois), lire, écrire, son goût pour les voyages, ses débuts en tant que portraitiste ambidextre ! Eh oui ! Impressionnant à observer. De très nombreuses dédicaces.

Quelques citations qui peuvent encourager :

- «Le plus difficile c'est de trouver la route pour arriver à ses rêves»
- «A force d'affronter les obstacles je suis de plus en plus armé face à la vie »
- « Les épreuves m'ont rendu plus fort »
- « Par le passé j'ai eu tendance à les cacher mais les troubles dys font partie de moi... je suis fier de ce que je suis »

Christopher Boyd
Moi Dyslexique
Ed. Dunod
2023

Les causes

Elles sont multifactorielles : harcèlement dans 50% des cas, troubles anxieux généralisés, haut potentiel intellectuel cachant des troubles associés, angoisses de performance, choc émotionnel, maladie ou décès d'un proche, maladie rare, TDA(H), Trouble du Spectre de l'Autisme, troubles des apprentissages (les troubles dys).

Les absences se multiplient, l'enfant « bloque » devant la porte de l'établissement. Les symptômes cessent le week-end et pendant les vacances.

Parents et enseignants sont démunis. Les premiers se sentent jugés, culpabilisés. La pression du système scolaire peut aller jusqu'à un signalement à l'académie ou une information préoccupante.



Ce qui peut être mis en place :

- Mettre en place un accueil individualisé,
- Nommer une personne référente de l'établissement,
- Donner à l'enfant la possibilité de contacter un proche pour qu'il vienne le chercher s'il ne se sent pas bien,
- Accepter que l'enfant fasse des pauses dans la journée dans un lieu refuge : infirmerie, CDI, sensibiliser les autres élèves pour éviter la stigmatisation.

**1 à 3% d'enfants
28% d'élèves
touchés**

Les signes d'alerte :

- Changement d'apparence,
- Changement de comportement,
- Repli sur soi,
- Absences répétées...

L'allègement de la scolarité est indispensable (horaires, matières, évaluations sans notes, suppression de devoirs, valorisation des réussites).

- Le PAI (Plan d'Accueil Individualisé) est à privilégier,
- le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) rajoute une pression scolaire,
- Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) est insuffisant,
- Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) est adapté mais nécessite une reconnaissance MDPH (Maison Des Personnes Handicapées).

Si l'enfant ne peut plus se rendre dans l'établissement : pour les enseignants garder le lien avec l'enfant, lui donner des nouvelles de la classe (courrier), l'encourager à continuer ses activités extérieures sportives ou culturelles.
Si l'enfant n'accède plus aux apprentissages : une pause est nécessaire, penser aux soins avant l'apprentissage.
Un élève est avant tout un enfant.

HANDICAP À L'UNIVERSITÉ : UN EXEMPLE À L'UGA (UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES)

De la licence au doctorat c'est possible avec un accompagnement spécifique et individuel. Il existe un référent handicap ou un service dédié dans chaque établissement.



Le SAH (Service Accueil Handicap) : ses missions :

- ▶ Analyser les besoins individuels d'aménagements
- ▶ Préconiser des aménagements du cursus et d'examens et élaborer des Plans d'Accompagnement pour les Étudiants en situation de Handicap – (PAEH)
- ▶ Mettre en place les aides nécessaires et recruter des aidants (preneurs de notes, secrétaires d'examens, etc.)
- ▶ Coordonner des équipes plurielles SAH – Étudiants – Médecins – Équipes pédagogiques
- ▶ Proposer des adaptations des supports pédagogiques compatibles avec les outils techniques de compensation
- ▶ Développer l'accessibilité numérique

Quelques moyens de compensation à l'université :

Cursus échelonné : 1ère année de licence en 2 ans ou L1 + L2 en 3 ans

- ▶ Adaptation des stages (durée, rendus)
- ▶ Mise à disposition des supports de cours
- ▶ Majoration de temps
- ▶ Adaptation des supports d'examens, des sujets
- ▶ Utilisation d'un ordinateur, avec ou sans logiciels spécifiques
- ▶ Aides humaines
- ▶ Salle à faible effectif ou salle particulière...

Quelques sites : Handicap et Études supérieures.

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr>

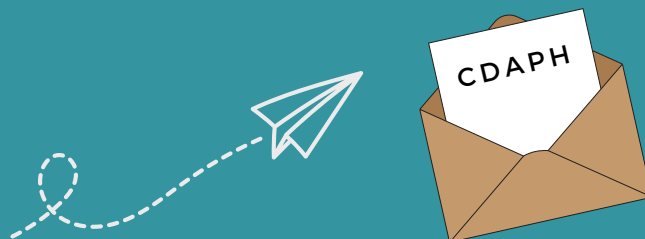
Un site national dédié :

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

Le site de l'ONISEP et du CIDJ (Centre d'Information et de documentation Jeunesse)

CONTESTER UNE DÉCISION DE LA MDA / MDPH

Obligatoirement faire un recours RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire)



L'adresser à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées par courrier recommandé avec accusé de réception



- Les raisons de la contestation,
- Pièces supplémentaires pour motiver le recours.



La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) est une organisation réunissant les moyens de la MDPH et du département en matière d'accueil, d'information, de conseil, d'orientation et le cas échéant d'instruction des demandes, d'évaluation des besoins et d'élaboration des plans d'aide au profit des personnes âgées et des personnes handicapées (article L. 149-4 du Code de l'action sociale et des familles).

En effet, la proximité des logiques d'intervention des deux champs, personnes âgées et personnes en situation de handicap, a conduit certains départements à réfléchir au rapprochement de l'organisation des services pour ces deux publics dès 2009.

2

Si le recours est rejeté ou n'obtient pas de réponse au bout de 2 mois

Le recours contentieux

L'adresser au Pôle Social du Tribunal de Grande Instance par courrier recommandé avec accusé de réception



- Nom, prénom, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance du demandeur, représentant légal de...
- Objet de la demande,
- Enumération des documents qui appuient la demande,
- Copie de la décision contestée ou du rejet de la MDA qui n'a pas répondu,
- Copies du RAPO et de la décision initiale de la MDA,
- Bordereau de la liste des pièces jointes.



Réception d'une convocation écrite



Audience à laquelle participera un représentant de la MDA

Les points d'argumentation sont essentiels à détailler



Bien examiner la notification de refus

La notification de refus indique le motif du refus, il faut rechercher tout ce qui peut le contrer :

- Exemple : la situation de Charles ne correspond pas à la définition du handicap,
- Autre exemple : il n'y a pas de gêne scolaire,
- Pour Charles relever dans ses bilans le nombre de troubles, les scores ou écarts types les plus importants (ex : vitesse de lecture à -4,6 ET (page X du bilan orthophonique du 20-01-2023) et tel score dans bilan neuro du...,
- Ajouter l'impact sur la vie sociale de Charles (participation extérieure à l'école y compris activités externes, jeux... estime de soi, vie sociale) et le retentissement sur la famille (temps de trajet, nombre de consultations, retentissement sur fratrie, temps de devoirs)
- Ajouter une copie bien choisie (faisant la preuve des difficultés sans dévaloriser le travail de l'élève).



Soigner le contenu du dossier

Si le RAPO est rejeté, il reste l'étape pôle social du tribunal judiciaire. (le premier appel au pôle social n'oblige pas à avoir un avocat, le deuxième en impose un). Ce sont des choix personnels et familiaux.

Le contenu (qualité des précisions/handicap) des dossiers initiaux (GEVASco, certificat médical, dossier MDPH rempli) est déterminant par rapport au choix d'être assisté d'un avocat.

Se centrer sur la précision des dossiers initiaux est essentiel en début de parcours.

Il est nécessaire de rajouter de nouveaux éléments, centrés encore sur les difficultés à "prouver" :

- Courrier des rééducateurs et médecins,
- Courrier d'un enseignant,
- Une ou deux copies annotées de l'élève.

VIE PROFESSIONNELLE

TÉMOIGNAGES

“Rencontré récemment dans un train. J’avais souvent fait office de secrétariat d’examen pour lui en études supérieures. C’était un élève très souvent en commission de redoublement pour le collège. Dyslexique, dysorthographique, totalement opaque aux langues, avec un gros problème de confusion de sons...

La seconde et la première réalisées sur 3 ans, il était tellement lent... mais vraiment performant dans les matières scientifiques et même en histoire et SVT.

Il réalise un DUT en 3 ans, un diplôme d’ingénieur en 5 ans. Il est embauché direct sans même postuler après son alternance. Quand je l’ai rencontré l’autre jour, il avance avec un grand sourire et me dit : Oh !! ... tu sais que j’ai beaucoup beaucoup progressé : j’écris sans outils sauf un correcteur, je suis maintenant responsable cybersécurité chez (un très grand nom d’entreprise) et je n’ai besoin que de quelques relectures sur mes documents à diffuser.

Je souris intérieurement quand je repense aux années de doute de sa famille. Il a réussi à réaliser son rêve d’orientation et il est à sa place en entreprise.”

Joëlle BALLOT, APEDYS Allier

1

ETIENNE, 35 ANS



2

ESTELLE



“Elle souhaitait s’orienter dans l’aide à la personne car elle avait tellement admiré et apprécié l’aide de son orthophoniste et de son ergothérapeute.

Dès la seconde SAPAT, il lui est conseillé de changer d’orientation.

Elle est dyslexique, dysorthographique, dyscalculique, dyspraxique et TDAH avec traitement conservé à l’âge adulte.

Le neurologue annonce qu’elle ne pourra jamais conduire.

L’analyse des difficultés (faite avec l’ergothérapeute et les enseignants) liste :

Confusion pied gauche pied droit quand elle est en stage (personnes âgées et crèche),

Impossibilité de réaliser les lacets de chaussures,

Difficultés de pliage et repassage du linge,

Grande lenteur pour cuisiner,

Risque évoqué de faire chuter les bébés à la crèche (à cause de sa dyspraxie).

Tous ces points vont être repris par l’ergothérapeute et la famille.

Devant la motivation d’Estelle, le refus de quitter ce cursus débuté est pris en compte.

Voici ce qui a été mis en place :

Un point de couleur à l’intérieur de la chaussure afin de ne plus faire d’erreur pied gauche, pied droit,

Voir et revoir les vidéos pour réaliser le pliage du linge, et diverses techniques, pratiquer encore et encore

Se surentraîner à cuisiner,

Plusieurs mois de travail ont été nécessaires pour pouvoir réaliser les lacets...,

Présence de l’ergothérapeute sur 3 heures du stage en crèche pour “verrouiller” les postures avec les bébés, ce fut surtout pour rassurer l’équipe pédagogique.

Elle a réussi son cursus SAPAT. Elle a postulé pour un CAP petite enfance en un an (juste la partie pratique, les matières générales étant acquises grâce au diplôme précédent).

Elle a trouvé un poste dans une micro crèche qui a l’avantage de ne pas cuisiner pour les petits (la famille fournit le repas).

Elle est à sa place. Elle a réussi son orientation.

De plus, après 6 passages et plusieurs semaines de stage elle a réussi l’épreuve du permis sur boîte automatique, elle qui ne devait pas pouvoir conduire.

Une jeune adulte à laquelle il ne faut pas dire “jamais”. ”